



Le 14.11.2018

COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2018

FICHE D'INFORMATION

Objet : Arrêté du 5 novembre 2018 fixant la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} avril 2017 en application des articles L. 125-2 et R. 125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (JO n°0263 du 14 novembre 2018).

La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au **1^{er} janvier 2017** est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat constatée, fixée à 14,42 €.

La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au **1^{er} avril 2017** est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat constatée, fixée à 14,45 €.